

2026 DAC 262 Subventions (27.000 euros) à onze associations historiques dans le cadre de onze conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2025.

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu les onze conventions pluriannuelles d'objectifs conclues avec la Ville de Paris en 2025 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à onze associations historiques ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 15e arrondissement du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 17e arrondissement du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement du _____ ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement du _____ ;

Sur le rapport présenté par madame Laurence Patrice au nom de la 2e commission,

Délibère

Article 1 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025 conclue avec la Ville de Paris, une subvention de fonctionnement de 3.500 euros est attribuée pour l'année 2026 à la **Société Historique du 6e arrondissement**, 78, rue Bonaparte 75006 Paris. 19986 ; 2026_03694.
SIRET 390 241 644 00017

Article 2 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025 conclue avec la Ville de Paris, une subvention de fonctionnement de 2.000 euros est attribuée pour l'année 2026 à la **Société Historique et Archéologique des VIIIe et XVIIe arrondissements**, 3, rue de Lisbonne 75008 Paris. 19732 ; 2026_02644.
SIRET 535 248 405 00016

Article 3 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025 conclue avec la Ville de Paris, une subvention de fonctionnement de 1.000 euros est attribuée pour l'année 2026 à l'association **9e Histoire Société pour l'étude du Patrimoine et de l'Histoire du 9e arrondissement**, 6, rue Drouot 75009 Paris. 19213 ; 2026_03600.
SIRET 793 384 389 00011

Article 4 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025 conclue avec la Ville de Paris, une subvention de fonctionnement de 3.000 euros est attribuée pour l'année 2026 à l'association **Histoire et Vies du Xe - Société Historique du Xe arrondissement de Paris**, Mairie du 10e, 72, rue du faubourg Saint Martin, 75010 Paris. 18710 ; 2026_05325.
SIRET 491 911 277 00011

Article 5 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025 conclue avec la Ville de Paris, une subvention de fonctionnement de 1.500 euros est attribuée pour l'année

2026 à l'association **Histoire et Mémoire du 11e arrondissement**, 29, boulevard Richard Lenoir
75011 Paris. 200919 ; 2026_01998.
SIRET 914 938 238 00013

Article 6 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025 conclue avec la Ville de Paris, une subvention de fonctionnement de 1.500 euros est attribuée pour l'année 2026 à l'association **Histoire et Patrimoine du 12e arrondissement**, 26, avenue du Général Bizot
75012 Paris. 198787 ; 2026_03214.
SIRET 901 636 936 00014

Article 7 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025 conclue avec la Ville de Paris, une subvention de fonctionnement de 3.000 euros est attribuée pour l'année 2026 à la **Société d'Histoire et d'Archéologie du 13e arrondissement**, 1, place d'Italie, 75013 Paris. 33361 ; 2026_07044.
SIRET 538 362 708 00017

Article 8 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025 conclue avec la Ville de Paris, une subvention de fonctionnement de 1.500 euros est attribuée pour l'année 2026 à la **Société Historique et Archéologique du 15e Arrondissement de Paris**, 31, rue Péclet, 75015 Paris. 21195 ; 2026_03217.
SIRET 452 126 378 00010

Article 9 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025 conclue avec la Ville de Paris, une subvention de fonctionnement de 5.500 euros est attribuée pour l'année 2026 à l'association **Le Vieux Montmartre - Société d'Histoire et d'Archéologie des 9e et 18e arrondissements**, 12/14, rue Cortot 75018 Paris. 49541 ; 2026_04268.
SIRET 784 754 442 00019

Article 10 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025 conclue avec la Ville de Paris, une subvention de fonctionnement de 2.000 euros est attribuée pour l'année 2026 à l'association **d'Histoire et d'Archéologie du 20e arrondissement de Paris**, 18, rue Ramus 75020 Paris. 54008 ; 2026_03645.
SIRET 534 498 043 00023

Article 11 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025 conclue avec la Ville de Paris, une subvention de fonctionnement de 2.500 euros est attribuée pour l'année 2026 à la **Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France**, 60, rue des Francs-Bourgeois 75003 Paris. 180324 ; 2026_03293.
SIRET 538 319 963 00012

Article 12 : La dépense correspondante, soit 27.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2026, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.